



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Épreuves anticipées du baccalauréat

Question écrite n° 26493

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le déroulé des épreuves anticipées du baccalauréat. De nombreux établissements scolaires, notamment dans le Bruaysis et le Béthunois, s'inquiètent quant aux conditions de déroulement des épreuves anticipées de plusieurs matières de première relatives au baccalauréat. Ce nouveau dispositif d'épreuves de contrôle continu (E3C) implique que les lycées choisissent les sujets dans une banque de données nationale qui compte près de 1 700 sujets. Ce mécanisme pose en pratique plusieurs difficultés. Il apparaît tout d'abord que dans plusieurs lycées les professeurs des matières concernées n'ont pu disposer de suffisamment de temps pour préparer leurs élèves compte tenu de la date récente du choix des sujets, portant de surcroît sur des nouveaux programmes. Cette situation est génératrice de stress tant pour le corps enseignant que pour les élèves. Mais il est aussi avéré que de nombreux sujets circulent actuellement sur les réseaux sociaux, ce qui bien évidemment interroge sur la valeur des travaux qui seront rendus. Par ailleurs, le choix de sujets différents selon les lycées risque d'avoir pour conséquence de générer une inégalité dans la valeur du diplôme du baccalauréat selon les secteurs et les sujets choisis. Il lui demande donc de bien vouloir lui présenter les mesures qu'il compte mettre en œuvre afin de d'assurer d'une part que l'organisation des épreuves par les établissements scolaires puisse se faire dans les meilleures conditions et d'autre part à veiller qu'il n'existe pas de rupture d'égalité entre tous les bacheliers.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26493

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 976

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)